

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3455**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Actions transversales et projets territoriaux - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

**Rapporteur** : Madame Séverine Hémain

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3455**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Actions transversales et projets territoriaux - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs**

Le nouveau PMI'e 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, prévoit le développement de l'action de la Métropole de Lyon autour de cinq axes stratégiques thématiques :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Deux actions transversales complètent ces axes stratégiques : renforcer la participation des personnes concernées pour développer leur pouvoir d'agir et améliorer la collaboration entre acteurs pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi.

L'année 2023 et le début de l'année 2024 ont été marqués par la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes telles que :

- la refonte du soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), prévoyant la revalorisation substantielle de l'aide dite extra-légale à l'accompagnement en la concentrant sur les structures qui accueillent les personnes les plus éloignées de l'emploi,
- le lancement de la 5<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets Initiative et développement (ID) IAE+ 2024 ouvrant la possibilité aux entreprises à but d'emploi de répondre sur le volet investissement,
- le travail de concertation avec toutes les parties prenantes sur la Métropole ayant conduit dès 2024 à un renforcement de la qualité et de l'intensité des parcours socio-professionnels des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), en s'adaptant aux contraintes des personnes et en favorisant la dynamique de groupe.

L'ensemble de ces réalisations contribue aux résultats socio-économiques favorables qu'enregistre le territoire ces dernières années. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis, voire intensifiés, au regard des réalités suivantes :

- la fragilisation des modèles économiques des chantiers d'insertion et, notamment des jardins de cocagne accueillant des personnes très éloignées de l'emploi,
- la très forte difficulté à pourvoir de nombreux emplois sur le territoire, y compris dans des secteurs jusque-là sans tension de recrutement,
- la précarisation d'une part significative des personnes en insertion ou demandeurs d'asile.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition suivante, destinée à favoriser l'insertion des personnes et la levée des freins à l'emploi, en déclinaison des objectifs du PMI'e.

Deux modifications administratives sont par ailleurs proposées relatives à des décisions de la Métropole, dans le cadre des appels à projets parcours emploi intégré vers les métiers en tension 2024 et ID IAE+ 2022.

## **II - Proposition de soutien à l'association Entraide Pierre Valdo**

L'association Entraide Pierre Valdo a pour objet l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement administratif et social, la formation et plus largement toute action susceptible de favoriser l'insertion des étrangers et des demandeurs d'asile et de personnes en inclusion sociale. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de l'accompagnement socio-professionnel pour les allocataires du RSA.

Par délibération du Conseil n° 2023-1598 du 27 mars 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 750 € au profit de l'association Entraide Pierre Valdo, dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA pour l'année 2023. Elle a accompagné 20 personnes, pour une moyenne de 10,8 places occupées par mois.

Les parcours étant qualitatifs et adaptés au public suivi, il est proposé à la Commission permanente de poursuivre le partenariat sur 2024 en attribuant à l'association Entraide Pierre Valdo une subvention de fonctionnement de 8 200 €, pour 10 places proposées en parcours socioprofessionnel.

Ce partenariat s'ajoutera à celui qui a été conclu avec 68 structures différentes, représentant 87 conventions et 14 918 places d'accompagnement, approuvé par délibération du Conseil n° 2024-2212 du 11 mars 2024.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 200 € au profit de l'association Entraide Pierre Valdo dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA 2024.

## **III - Soutien à l'association Envie Rhône-Alpes et à l'atelier chantier d'insertion (ACI) Terre de Milpa - Modifications administratives**

### **1° - Parcours emploi intégré vers les métiers en tension 2024 - Association Envie Rhône-Alpes**

Par délibération du Conseil n° 2024-2211 du 11 mars 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 390 000 € au profit du *consortium* porté par l'association Envie Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension pour l'année 2024.

Le *consortium* est autorisé par cette même délibération à reverser une partie de la subvention à Alynea. Il s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 160 personnes dont 112 allocataires du RSA vers les métiers de l'industrie avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 40 %.

Sur sollicitation de groupement de partenaires, un avenant n° 1 est proposé pour modifier le montant du reversement à Alynea, à hauteur de 157 506 € sur l'enveloppe déjà attribuée à Envie Rhône-Alpes.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel réajusté du projet pluriannuel est le suivant :

| Années  | 2024              | 2025           | 2026           |
|---|-------------------|----------------|----------------|
| Charges   | Montant<br>(en €) |                |                |
| services extérieurs   | 10 000            | 2 500          | 2 500          |
| charges de personnel  | 28 275            | 45 240         | 45 240         |
| autres (reversement de subvention le cas échéant) :   |                   |                |                |
| Alynea  | 46 954            | 55 276         | 55 276         |
| Solutions pour la mobilité et la sécurité routière  | 13 024            | 988            | 988            |
| Envie Rhône-Alpes   | 13 024            | 988            | 988            |
| Groupe pour l'emploi des probationnaires  | 13 024            | 988            | 988            |
| Edion Conseil   | 13 024            | 988            | 988            |
| Association des industriels de la région de Meyzieu   | 13 024            | 988            | 988            |
| charges fixes de fonctionnement   | 14 823            | 18 214         | 18 214         |
| formation professionnelle (coûts pédagogiques et salaires) pour les membres du consortium)        | 39 000            | 62 400         | 62 400         |
| <b>Total</b>  | <b>204 172</b>    | <b>188 570</b> | <b>188 570</b> |
| Produits  | Montant<br>(en €) |                |                |
| Métropole   | 156 000           | 117 000        | 117 000        |
| autofinancement   | 9 172             | 9 170          | 9 170          |
| formation professionnelle (opérateurs de compétences et autres dispositifs d'aide à la formation) | 39 000            | 62 400         | 62 400         |
| <b>Total</b>  | <b>204 172</b>    | <b>188 570</b> | <b>188 570</b> |

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'avenant n°1 à la convention, à passer entre la Métropole et Envie Rhône-Alpes, autorisant le reversement d'une partie de la subvention à Alynea pour un montant de 157 506 € sur les trois années du projet.

## 2° - Appel à projets ID IAE+ 2022 - ACI Terre de Milpa

Par délibération du Conseil n°2022-1240 du 26 septembre 2022, une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 € a été attribuée à l'association Terre de Milpa dans le cadre de l'appel à projets ID IAE+ 2022, afin de soutenir la création d'une ferme sociale et agroécologique sous la forme d'un ACI.

Située à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, l'ACI Terre de Milpa est une ferme d'insertion disposant d'un espace de production en agroécologie, d'une boulangerie artisanale et d'un lieu de vie.

L'année 2022 a marqué les débuts de la mise en œuvre du projet. Les activités de maraîchage et la boulangerie ont démarré et les 1<sup>ers</sup> salariés en insertion ont été accompagnés par leurs encadrants techniques.

L'année 2023 représente la 1<sup>ère</sup> année complète de fonctionnement du projet de l'ACI Terre de Milpa. Six personnes, très éloignées de l'emploi, sont accompagnées et salariées sur des activités de transition écologique tels que le maraîchage et la production de pain bio en circuit court.

Conformément à la convention, une avance de 30 % de la subvention d'investissement soit 24 000 € a été versée, ce qui a permis de réaliser les travaux d'électricité, de plomberie et de maçonnerie, d'aménager les espaces communs et l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargo pour les livraisons.

Par courrier en date du 22 février 2024, l'association Terre de Milpa a sollicité, auprès de la Métropole, le versement d'un acompte intermédiaire avant solde d'un montant de 22 400 € pour pallier les difficultés actuelles de trésorerie rencontrées par l'ACI, obérant la poursuite des aménagements de la ferme. Dans cette hypothèse, le solde restant serait de 33 600 €, à verser sur présentation des pièces justificatives demandées dans la convention.

Pour rappel, le budget prévisionnel du projet est le suivant :

| Charges  | Montant<br>(en €) | Produits                     | Montant<br>(en €) |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------|
| travaux bâtiment ACI   | 35 000            | Métropole                    | 80 000            |
| aménagement des espaces communs, de mobilier de cuisine, etc.  | 2 000             | fondations                   | 20 000            |
| véhicules transport et livraison                               | 20 000            | fonds agir pour l'emploi EDF | 20 000            |
| vélos à assistance électrique (mobilité des personnes)         | 4 500             | autofinancement              | 2 300             |
| vélos type cargo pour livraisons de proximité                  | 6 000             |                              |                   |
| équipements informatiques et numériques                        | 2 800             |                              |                   |
| matériel bricolage, outillage pour les chantiers participatifs | 5 000             |                              |                   |
| aménagement du fournil définitif                               | 17 000            |                              |                   |
| achat et construction du four                                  | 30 000            |                              |                   |
| <b>Total</b>   | <b>122 300</b>    |                              |                   |

Afin de consolider les activités de l'ACI Terre de Milpa et de ne pas compromettre la réalisation de ce projet impulsé en 2022, il est proposé à la Commission permanente de donner suite à la demande de versement d'un acompte intermédiaire et d'approuver l'avenant n° 2 à la convention venant modifier les modalités de versement de la subvention d'investissement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 200 € au profit de l'association Entraide Pierre Valdo, dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA pour l'année 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Entraide Pierre Valdo, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les modalités d'utilisation de cette subvention,

c) - l'avenant n°1 à la convention dans le cadre du Parcours emploi intégré vers les métiers en tension, à passer entre la Métropole et l'association Envie Rhône-Alpes, autorisant le reversement à Alynea d'un montant de 157 506 €,

d) - l'avenant n° 2 à la convention ID IAE+ 2022 pour l'ACI Terre de Milpa, prévoyant le versement d'un acompte intermédiaire d'un montant de 22 400 €.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et lesdits avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 8 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5748.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20240708-324684-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 9 juillet 2024<br>Date de réception préfecture : 9 juillet 2024 |
|---|